



REGLEMENT TRAIL DU VERDIER 2023

HORAIRE ET LIEU

Le départ de la course a lieu le 16 avril 2023, à 9h30, au Parcours Santé de la Forêt d'Ecouves, à St Nicolas des Bois (61250).

Buvette et restauration sur place.

REMISE DES DOSSARD

Le retrait des dossards équipés de puces de chronométrage, s'effectuera sur la zone de départ, de 8h à 9h15

Chronométrage électronique assuré par la société Chronoboost.

Rq : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation

INSCRIPTION ET DOSSARD

Les inscriptions se font uniquement sur internet, via le site Njuko. Pas d'inscription sur place.

Clôture des inscriptions sur internet le vendredi 14 Avril 2023 à 23h00.

Licence FSGT, FFA, FFTri, ou certificat médical (de moins d'un an au jour de la course) obligatoire pour l'inscription.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Tarif :

Trail 16 KM : 12 € jusqu'au 9 avril 2023, 13 € à partir du 10 avril.

Trail 8 KM : 8 € jusqu'au 9 avril 2023, 9 € à partir du 10 avril.

CATEGORIES

Hommes et Femmes :

CADET(TE)S né(e)s en 2006 et 2007

JUNIORS né(e)s en 2004 et 2005

SENIORS 1 né(e)s entre 1994 et 2003

SENIORS 2 né(e)s entre 1984 et 1993

VÉTÉRANS 1 né(e)s entre 1979 et 1983

VÉTÉRANS 2 né(e)s entre 1974 et 1978

VÉTÉRANS 3 né(e)s entre 1969 et 1973

VÉTÉRANS 4 né(e)s entre 1964 et 1968

VÉTÉRANS 5 né(e)s entre 1959 et 1963

VÉTÉRANS 6 né(e)s entre 1954 et 1958

VÉTÉRANS 7 né(e)s entre 1949 et 1953

VÉTÉRANS 8 né(e)s en 1948 & avant

Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses.
Un podium sera réalisé pour le scratch homme, scratch femme, et scratch cadet.

Une récompense sera disponible pour chaque premier de chaque catégorie.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FSGT.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

SERVICE MEDICAL

Présence d'équipes de secouristes sur le parcours. Des quads assureront les relais avec la protection Médicale. Les services médicaux positionnés sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre la course.

Rappel : tous les participants ont un devoir d'assistance envers un concurrent blessé.

LES PARCOURS

16 km, dénivelé positif supérieur à 600 M (barrière horaire : 1h45 à 10km)

8 km, dénivelé positif autour de 250 M

1 ravitaillement à l'arrivée.

Les organisateurs se donnent le droit de modifier le tracé à tout moment, suivant l'état de la forêt.

Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours, balisé par les organisateurs.

Ils s'engagent à respecter l'environnement. Aucun gel / Bouteille / Gobelet ne doit être jeté dans la nature. Des poubelles seront présentes au ravitaillement.

La sécurité des coureurs sera assurée par des signaleurs, lors des traversées des voies ouvertes à la circulation

Le comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.

En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent venir se signaler au comité d'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants.

L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs du XC d'Écouves, ainsi que leurs ayants droits tels que des partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, sur tous les supports et documents promotionnels (pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur).

CONTACT ORGANISATION

email : xcdecouvesverdier@gmail.com

Adresse : XTREME DU VERDIER, 61 bis route de basingstoke 61000 Alençon